



SEMINAIRE-FORMATION ANNUEL ORGANISÉ PAR LE GERAD
ET L'UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY DE MONTPELLIER

« Les collectivités locales à l'épreuve de la Territorialisation des politiques publiques : Le défi de la mise en œuvre »

Du 19 au 25 Octobre 2015 à Montpellier



PRODEL

Programme sénégalais - allemand
d'Appui à la Décentralisation et au



PROGRAMME NATIONAL



Sommaire

I.	INTRODUCTION GENERALE	3
II.	DEROULEMENT DES SESSIONS PAR JOURNEE	4
1.	Lundi 19 octobre 2015, journée 1 : Montpellier :.....	4
	Matinée : Accueil des participants : Représentant GRED/UEMOA	4
	Communication 1 : Territoire, territorialité et territorialisation : questionnement des concepts :	4
	Après midi : Mairie et Métropole de Montpellier	6
	Communication 1 « La transformation d'une Communauté d'agglomération en Métropole : le cas montpelliérain ».....	6
	Communication 2 « Amorcer le repositionnement stratégique de la Ville suite aux transferts de compétences »	8
	Communication 3 : Mme JANNIN, Maire-Adjoint, chargée de l'urbanisme	8
	Interventions et débats.....	8
2.	Mardi 20 octobre 2015, journée 2 : Montpellier :	9
	Matinée : Modérateur Jean Marie Miossec	9
	Communication 1 : Pilotage de programmes transfrontaliers :	9
	Interventions et débats :.....	10
	Communication 2 : Frontière et territoires en Afrique Sub-saharienne : construire à partir de la base, UEMOA:.....	11
	Interventions et débats :.....	12
	Après-midi : Modérateur : Freddy Destrait, Gorgui Ciss et Amadou Diop:.....	12
	Communication 1 : Le financement du Développement local.....	12
	Communication 2 : Le Sénégal à l'épreuve de la territorialisation des politiques publiques :	13
3.	Mercredi 21 octobre 2015, journée 3 : Sète et Marseillan :.....	15
	Matinée : Sortie terrain	15
	Communication 1 : Structuration et gouvernance d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : atelier terrain Thau Agglomération/Hérault Méditerranée,	15
4.	Jeudi 22 octobre 2015, journée 4 : Montpellier :.....	17
	Matinée : Modérateur Malang FATY.....	17
	Communication 1 : Ports et réseaux de transport.....	18
	Communication 2 : Gouvernance des territoires et transport	19
	Interventions et débats :.....	21
5.	Vendredi 23 octobre 2015, journée 5 : Montpellier :	22
	Matinée : Modérateur Freddy Destrait :	22
	Communication 1 : La structuration de l'offre de formation : quel partenariat nouer avec les universités, les centres de formation, les ministères, etc. ?	22
	Après-midi : Modérateur Adama Diouf:	23
	Communication 1 : Les politiques publiques à l'échelle locale : quelle formation du personnel ?... 23	23
ANNEXE.....		24
	Liste des participants	25
	Album Photos	26

I. INTRODUCTION GENERALE

Le Séminaire-Formation annuel « Les collectivités locales à l'épreuve de la territorialisation des politiques publiques : le défi de la mise en œuvre », dans sa 7^{ème} Edition, s'est déroulé à l'université Paul Valéry (site Saint Charles) du 19 au 25 Octobre 2015 à Montpellier (France). Il est organisé par le GERAD (Groupe d'Etude de Recherche et d'Appui au Développement), les pays de l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA) et l'Unité Mixte de Recherche : Gouvernance Risque Environnement Développement (UMR GRED)(Université Paul Valéry et IRD).

Le Séminaire-Formation a réuni une vingtaine de participants qui sont des universitaires, des élus locaux, des techniciens et des cadres territoriaux. La délégation de l'UEMOA était conduite par monsieur FATY Malang, Directeur de l'aménagement du territoire communautaire et des infrastructures terrestres. Des échanges sur des expériences, des problématiques et des cas d'études en Europe et aux pays de l'union de l'ouest africain étaient partagés entre les différents membres présents.

Le Séminaire-Formation se déroulait en alternance entre la salle (exposé des intervenants) et l'extérieur (visite du terrain) dont la thématique traite la relation entre le jeu d'échelles et le jeu d'acteur.

Les principales thématiques traitées sont :

- Questionnement sur les concepts : Territoire, territorialité et territorialisation ;
- Etudes de cas des projets d'intercommunalité entre structure institutionnelle, pilotage et financement ;
- Gouvernance des territoires et le défi de transport terrestre et maritime ;
- Relation entre les formations académiques et le monde professionnel en matière de l'aménagement de territoire ;

II. DEROULEMENT DES SESSIONS PAR JOURNEE

1. Lundi 19 octobre 2015, journée 1 : Montpellier :

La journée a été inaugurée par une cérémonie d'ouverture. Les délégations ont été saluées et accueillies par le Professeur Jean-Marie MIOSSEC, Président Honoraire de l'Université et le Professeur Frédéric LEONE de l'université Paul Valéry et directeur adjoint de l'UMR GRED. Ils ont renouvelé la gratitude aux délégations espérant que cette rencontre apporte des réponses durables aux besoins des Collectivités représentées.

Au nom de l'UEMOA par Malang FATY représentant de monsieur le Commissaire THOMPIEU Zouho Augustin, a salué le partenariat existant entre l'UEMOA et le GERAD. Il a rappelé que l'institution encourage la formation et accorde une place particulière à l'aménagement du territoire.

De même, le Professeur Amadou DIOP, directeur du GERAD, a présenté aux participants le programme de la formation après avoir insisté sur l'importance des assises et la nécessité d'un renforcement de capacités des acteurs de nos différents territoires.

Matinée : Accueil des participants : Représentant GRED/UEMOA

Communication 1 : Territoire, territorialité et territorialisation : questionnement des concepts :

M. Amadou Diop, Professeur à l'UCAD et Directeur du GERAD et M. Jean-Marie Miossec, Professeur à l'Université Paul Valéry, président honoraire de l'université ;

La première intervention s'articule autour des trois points :

- Le constat sur la longue transition incertaine du dossier « régionalisation – décentralisation-inter territorialité » ;
- L'action publique territoriale à l'épreuve de la décentralisation ;
- Le démêlement de l'écheveau entre territoire politique, institutionnel et fonctionnel ;

Nous retenons de l'intervention et le débat qui suit de façon synthétique que :

- *L'aménagement* est une réponse pour une meilleure efficacité économique et un meilleur cadre de vie aux populations tout en cherchant à assurer un équilibre pour réduire la disparité sociale et sociétale.
- *La décentralisation* est une forme de réorganisation des pouvoirs territoriaux, une maîtrise des dépenses publiques dont l'Etat se retire partiellement des subventions.
- Le *Territoire* est à la fois un espace matériel et immatériel qui fait référence aux acteurs (politiques, organisations de la société civile, secteur privé, etc.). C'est de façon spécifique : « *une portion finie de l'espace terrestre, appropriée par ses habitants ; c'est une aire de développement et de gestion, de taille variable, un échelon et un cadre de vie, où la responsabilisation des acteurs est susceptible de fournir, en articulation avec les autres protagonistes, une réponse aux besoins et aux aspirations de leurs populations* » (Jean-Marie MIOSSEC).
- Partant de ce principe, la *Territorialité* s'entend comme le rattachement au territoire, c'est-à-dire l'ensemble des éléments qui se rattachent au territoire, qui appartiennent en propre à cet espace. Quand à la *Territorialisation* est l'approche des politiques publiques qui fait les focus sur les spécificités de chaque territoire, en se démarquant de l'action publique divisée verticalement en secteurs cloisonnés.
- Ces concepts dynamiques ramènent principalement à la question sur la Gouvernance, la gestion, la prise en charge visant un aménagement stratégique et stratifié. Pour la *Gouvernance*, nous retiendrons celle du professeur MIOSSEC « *c'est la capacité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs du niveau de décision politique* ». C'est la recherche d'une meilleure organisation structurelle et fonctionnelle des territoires pour plus de justice, d'équité et d'accès pour tous aux services sociaux de base. C'est également l'articulation entre les différents niveaux de gouvernance, nationale, régionale, supranationale ou régionale, etc. Par ailleurs, la question de leadership ou de chef de file du développement local pour faciliter la transition territoriale doit être regardée de très près.

Après midi : Mairie et Métropole de Montpellier

Mot d'introduction de M. LEVITA (Maire adjoint)

La 2^{ème} moitié de la journée a été marquée par des échanges à la Mairie / Métropole de Montpellier. Accueillis par M. Max LEVITA, Maire Adjoint, qui nous a expliqué les réformes actuelles de l'agglomération, de la région et le transfert de compétences.

Dans ces propos, il affirme que la France traverse une crise économique. Plusieurs réformes sont en cours et affectent à la fois les politiques publiques et les acteurs concernés à savoir les Métropoles, Communautés des communes, les Agglomérations et les Communes.

Le passage, de Montpellier d'une Communauté d'agglomération à Montpellier métropole, le 1^{er} janvier 2015, (26 sur 31 communes ont signé l'accord) et la future association de deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, le 1^{er} janvier 2016 (11 départements), est un exemple à retirer de la nouvelle réglementation et de la recherche de l'État à regrouper les échelles pour réduire les subventions.

Ce nouveau découpage est, en sorte, un moyen pour affaiblir les départements qui ont tendance à disparaître. De plus, les variétés des ressources de chaque région (Toulouse une grande réussite aéronautique à l'échelle nationale) créera la complémentarité et non pas un conflit (Toulouse et le reste). Toulouse et Montpellier seront-ils deux pôles économiques ?

Communication 1 « La transformation d'une Communauté d'agglomération en Métropole : le cas montpelliérain »

M. DETRIE (Directeur de projet Métropole et Pôle métropolitain) :

La communication traite quatre points :

- **Le regard rétrospectif sur les dynamiques institutionnelles de Montpellier agglomération** : La relation entre la communauté – commune est marquée par une logique de combat entre la ville-centre et son environnement territorial qui nécessite de faire vivre des politiques intercommunales dans un partenariat renouvelé avec les communes. Des points d'appui ont été mis pour repenser la gouvernance dans le cadre du travail d'élaboration du SCOT, la politique culturelle suivie et les actions de mutualisation ou coopérations réussies.
- **Le choix rendu nécessaire, de la Métropole, par les évolutions institutionnelles en cours** : les compétences de la métropole se résument en six blocs thématiques qui sont le

développement et l'aménagement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain, la politique locale de l'habitat, la politique de la ville, la gestion de services d'intérêt collectif et la protection et mise en valeur de l'environnement.

- **L'évolution consentie et partagée, de la métropole, dans le respect des souverainetés communales :** Dans ce cadre trois chantiers majeurs sont associés aux principes fondateurs qui sont l'adoption d'un pacte de confiance métropolitain, l'affirmation de la commune comme maillon de la relation aux habitants et le déploiement d'une coopérative de service à destination des communes.

- **Les chantiers majeurs du moment et l'inscription de la Métropole dans les logiques de coopération territoriale,**

Pour conclure, M. Détrie affirme que les conditions de réussite sont le travail en commun au profit d'une logique du bloc communal rassemblé, de la gestion des équilibres entre ville – centre / Métropole et 31 communes et de penser et articuler la gouvernance dans toutes ses dimensions. De même il est nécessaire de tenir compte du rôle des élus de proximité et de la gestion des calendriers.



Communication 2 « Amorcer le repositionnement stratégique de la Ville suite aux transferts de compétences »

M. WEILL (Direction Organisation Evaluation) :

La communication traite deux points :

-Une définition de l'Evaluation des Politiques Publiques (EPP) : selon la Société Française d'Evaluation « *l'évaluation vise à produire des connaissances sur l'action publique dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts.* » Selon le Décret du 18 septembre 1998 « *L'évaluation a pour objet d'apprécier l'efficacité des politiques publiques en comparant leurs résultats aux objectifs retenus et aux moyens mis en œuvre.* »

-Une présentation du cas du projet d'administration commun : il se compose de 85 personnes inscrites et 45 participants dont 55% de la mairie et 45% de la Métropole pour traiter cinq axes : la clarification du sens des actions, la fédération des agents, la valorisation et l'accompagnement humain, le management des équipes et la modernisation des fonctions. Il représente un intérêt partagé pour les citoyens, les élus, la direction, les chefs de services et les agents.

Communication 3 : Mme JANNIN, Maire-Adjoint, chargée de l'urbanisme Madame Jannin a présenté à partir de nombreux documents projetés les différents programmes urbanistiques de Montpellier conçus dans le cadre de ZAC (Zones d'Aménagement Concerté) et dont la conception d'ensemble a été confiée à de cabinets d'architecture internationaux réputés.

Interventions et débats

L'exposé des cas français a permis d'écouter les acteurs clés du territoire français à l'échelle de la Métropoles et d'avoir leur point de vue sur l'évolution du Territoire et le jeu des acteurs.

Les questions d'articulation, de cohérence, de fiscalité, restent les mêmes en France comme dans les pays de l'UEMOA. Cependant la mutualisation des politiques territoriales, dans le cadre d'un partenariat territorial structuré, mieux élaboré dans les pays du Nord est à consolider sur nos territoires, ont pu conclure les participants.

2. Mardi 20 octobre 2015, journée 2 : Montpellier :

Matinée : Modérateur Jean Marie Miossec

La matinée de la deuxième journée du séminaire-formation a porté sur deux présentations, d'une échelle supranationale : la première présentée par madame Sabrina CURZI, Coordinatrice du Département Coopération Territoriale Européenne et Europe des Voisins dans le cadre de l'Interreg « le pilotage de programme transfrontaliers » et la deuxième par monsieur Malang FATY, Directeur de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Infrastructures terrestres à la Commission de l'UEMOA sur « Frontières et Territoires en Afrique sub-saharienne : Construire à partir de la base ».

Communication 1 : Pilotage de programmes transfrontaliers :

Sabrina Curzi, Coordinatrice département Europe des voisins et coopération territoriale européenne

La présentation se répartie en trois parties :

- **La Stratégie 2020** : se base sur une ambition de cohérence entre des niveaux superposés de Territoires visant une politique régionale destinée à réduire les disparités. Elle se fonde sur deux objectifs principaux, en l'occurrence, l'investissement pour la croissance et l'emploi et la coopération territoriale européenne. Ces piliers interactifs, selon la présentatrice favorisent la co- production ou la cogestion axée sur le courage des intervenants, l'homogénéité des initiatives et l'anticipation courageuse des problèmes pour une meilleure gestion des risques.

- **Les grands principes de la Coopération** : s'organisent autour d'un cadre réglementaire et juridique précis. Ce cadre emmène à répondre à quatre niveaux de questionnement et d'action. Ils exigent du Partenariat, du Leadership, du courage et de la subsidiarité pour renforcer leur cohérence. Cette cohérence se décline en trois niveaux principaux, à savoir : le niveau transfrontalier, le niveau transnational et le niveau interrégional.

- **Le Pilotage d'un Programme de Coopération** : requiert quatre dispositions d'intervention qui sont : la désignation des autorités en termes de GESTION, CERTIFICATION et AUDIT, le pilotage qui s'appuie sur des outils stratégiques (le Programme Opérationnel de Coopération et le cadre logique des résultats) ,les grands instruments de financement (Le

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional est estimé à hauteur de 351.8 milliards d'Euros et le Fonds de Cohésion) et finalement l'articulation stratégique et l'approche des résultats. Cette articulation consiste à identifier et évaluer les résultats à atteindre, à tirer des leçons apprises et à dresser l'arbre des problèmes et des objectifs.

L'intervention est enrichie par un cas d'études du programme INTERREG France-Wallonie – Vlaanderen dont sa stratégie se base sur quatre axes :

- L'amélioration et le soutien de la collaboration transfrontalière en recherche et innovation ;
- L'accroissement de la compétitive transfrontalière des PME ;
- La protection et la valorisation de l'environnement par une gestion intégrée des ressources transfrontalières ;
- La promotion de la cohésion et de l'identité commune des territoires transfrontaliers ;

Interventions et débats :

Les questions qui ont suivi cette présentation portent sur les projets et programmes transfrontaliers entre les pays de l'Afrique, notamment la sécurité, la paix, l'immigration et la lutte contre le réchauffement climatique. De ce fait, il est nécessaire:

- Le renforcement des capacités d'acteurs transversaux stratégiques et opérationnels au service des collectivités territoriales de l'espace UEMOA.
- La mise en œuvre de projets transfrontaliers et inter-collectivités intégrés dans les zones frontalières intérieures et extérieurs dans les pays de l'UEMOA.

Pour Conclure Mme CURZIN ajoute que les projets transfrontaliers doivent avoir une plus-value sociale, économique et sécuritaire. Ils exigent une gestion intégrée et dispatching de l'information (définition de chaque terme), le regroupement des ressources et des opportunités des deux parties pour développer un projet d'ensemble.

Communication 2 : Frontière et territoires en Afrique Sub-saharienne : construire à partir de la base, UEMOA:

Malang FATY, Directeur de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Infrastructures terrestres de la Commission de l'UEMOA;

La présentation se répartie en trois parties :

-Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire (PATC) et mise en place du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT – UEMOA) : elle vise à Bâtir une Union cohérente, solidaire, attractive, intégrée dans l'espace UEMOA, avec un marché régional où chaque Etat optimise, dans la complémentarité, ses vocations productives afin de garantir aux citoyens un niveau de vie satisfaisant. Elle se compose de quatre axes principaux :

- La promotion de l'aménagement du territoire communautaire dans les politiques publiques des Etats ;
- L'orientation spatiale de la mise en valeur des potentialités de l'Union ;
- L'accélération de la réalisation concertée de grandes infrastructures et équipements communautaires ainsi que la définition d'une armature urbaine régionale ;
- Le développement de la solidarité communautaire et renforcement de la cohésion sociale ;

-La Mise en œuvre du programme de coopération transfrontalière dans un contexte de libre circulation des personnes et des biens : parmi les projets en cours : le Programme Indicatif Régional de Développement Urbain (PIRDU), l'Etude du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), l'Etude sur la promotion du marché urbain dans l'espace UEMOA, la Mise en œuvre des recommandations du livre blanc sur la décentralisation Financière, le Projet IIRSAHEL Appui technique et financier aux projets de coopération transfrontalière (Avec UNCDF : Fonds d'équipement des Nations Unies), le Plan Stratégique Paix et Sécurité (2PS)...

-La présentation des Projets transfrontaliers et infrastructures de facilitation du transport : des projets d'infrastructures et de facilitation du transport sont déployés dans le cadre de l'Union. La CEDEAO est prise en compte dans la mise en œuvre de ces projets, car beaucoup de frontières lient les pays de l'UEMOA à certains pays de cet espace communautaire. La mise en place d'un Cadre de concertation entre les deux Organisations sous régionales. Les principaux projets transfrontaliers portés par l'UEMOA : Le plan

régional de corridors routiers avec l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), Les Postes de Contrôles Juxtaposés ci-après désignées et les Corridors ferroviaires.



Interventions et débats :

On retiendra l'intérêt de cette communication auprès des participants qui ont recommandé que ces initiatives communautaires soient portées davantage au niveau des Collectivités par le CCT/UEMOA. En outre, les Collectivités doivent se doter d'une vision stratégique inclusive reposant sur des outils et mécanismes locaux répondant aux enjeux du développement durable, à travers des pôles de développement territoriaux cohérents et dynamiques.

Après-midi : Modérateur : Freddy Destrait, Gorgui Ciss et Amadou Diop:

Communication 1 : Le financement du Développement local

M. Jean-Michel Evin, Directeur Général Adjoint de la Région Midi-Pyrénées:

La présentation se répartie en trois parties :

-Les constats : Quatre principaux constats se posent à l'analyse de cette thématique, à savoir : La contradiction entre un besoin de stabilité et de constance pour les territoires et des compétences en perpétuelle évolution, La difficulté d'adapter en continu des outils et des

moyens à la complexité de l'évolution et du renouvellement des concepts, L'illisibilité croissante du rôle de chaque acteur et La contractualisation

-Le rôle des acteurs : L'identification des niveaux d'interventions à travers le jeu de rôles des acteurs est une étape importante dans la mobilisation et la distribution des ressources pour la mise en place de politiques publiques territoriales. En France, par exemple, on dénote l'existence de communes ; de communautés urbaines ou intercommunalité ; d'agglomérations de communes ; de départements ; de métropoles et aujourd'hui de grands ensembles régionaux en remplacement des Régions. Cette nomenclature à plusieurs échelles, également présente dans l'espace communautaire ouest-africain, recommande une stratégie claire et soutenue. Des outils sont donc développés pour structurer cette cohérence. On peut y noter : La dotation, les documents spécifiques et les outils de planification, les Agences Techniques d'exécution, les schémas directeurs, Etc.

Ces outils sont des indicateurs et des livrables de décision ou d'aide à la décision qui doivent être soutenus par une fiscalité dédiée.

-Les Finances publiques : Elles présentent une place de choix dans les réponses et la mise en œuvre de politiques d'aménagement du Territoire et le Développement Local. En outre, elles nécessitent une maîtrise et une harmonisation des interventions, à travers un équilibre de la dépense (fonctionnement et investissements) et des ressources novatrices. Tout cet ensemble doit reposer sur la bonne gouvernance. Le Partenariat Public Privé s'avère une solution durable pour la réalisation des politiques territoriales, pour lesquelles de véritables pôles de développement économique.

Communication 2 : Le Sénégal à l'épreuve de la territorialisation des politiques publiques :

Adama Diouf, Président de l'Association des Départements du Sénégal

Cette présentation dévoile les directives du Président de la république sénégalaise sur le projet de réforme qui se résume comme suit :

- L'engagement du Gouvernement à faire le bilan de la décentralisation et de mener la troisième réforme de la Politique de Décentralisation du Sénégal dénommée « Acte III » de la décentralisation;

- L'organisation du premier conseil interministériel de l'administration territoriale et la préparation d'un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques et des offres de service public ;
- L'établissement d'une véritable politique de développement et de mise en valeur des potentialités des territoires, à l'horizon 2022 (la loi d'orientation pour le développement durable des territoires **LODT**) ;
- Le renforcement de la décentralisation et la territorialisation des politiques publiques, en vue de donner une plus forte impulsion au développement des terroirs ;

La mise en œuvre des politiques de territorialisation se compose :

- Des principes de la mise en œuvre des politiques de territorialisation sont articulés aux exigences: d'un processus multi-acteurs / du développement territorial / du suivi-évaluation ;
- Des PASER (Projets d'Actions stratégiques de l'Etat dans les régions) et les PASED (Projets d'Actions stratégiques de l'Etat dans les départements) ;
- Une bonne politique de l'aménagement du territoire ;
- Les compétences de Département, collectivité locale ;
- Le Plan Sénégal émergent (PSE)

L'axe III de la décentralisation était le sujet d'un grand débat qui a été porté pour la matinée de vendredi pour l'approfondir.

3. Mercredi 21 octobre 2015, journée 3 : Sète et Marseillan :

Matinée : Sortie terrain

Communication 1 : Structuration et gouvernance d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : atelier terrain Thau Agglomération/Hérault Méditerranée,

Fabrice Garcia, Ingénieur en Chef, Directeur, Général des services techniques de la commune de Marseillan

La troisième journée de la formation a consisté en une visite de terrain dans les communes de Sète et de Marseillan située à quelques encablures de Montpellier. Elle visait à confronter les participants au vécu, à la pratique et à la vision pratiques de ces deux communes littorales et portuaires en matière d'aménagement territoriale.

Sète est une ville portuaire artificiellement créée en 1666, sous le règne de Louis XIV, port de commerce et port de pêche et station de tourisme balnéaire. La grande lagune côtière, en arrière de Sète, l'étang de Thau, abrite des parcs à moules et à huîtres ; ces dernières représentent 15% de la production nationale.

Le trait de côte, un lido sableux, bas et vulnérable, a fait l'objet d'attaques érosives importantes et a nécessité des travaux considérables et originaux. L'opération principale a consisté à supprimer une route côtière susceptible d'être submergée par la mer en tempête et d'être érodée, et à édifier une nouvelle route en retrait de plusieurs centaines de mètres (jusqu'à 800 m) en arrière du trait de côte, sur 8 km de longueur. Des parkings de dissuasion permettent l'accès des vacanciers aux plages mais en empêchant que les véhicules s'approchent des plages et dunes reconstituées.

Les leçons apprises de cette visite peuvent être résumées par les points suivants :

- Les nombreuses expériences initiées en matière de résilience et de gestion de l'érosion côtière, malgré les sommes énormes investies et quelques échecs enregistrés méritent d'avoir été lancées ;

- La gratuité des parkings autour des aménagements de la plage est une plus-value en matière d’attractivité ;
- L’aménagement du territoire nécessite une formation pointue et transversale avec une perpétuelle adaptation aux pratiques sans cesse en évolution ;
- Tout aménagement territorial doit s’adosser sur des dispositifs et protocoles de gestion des risques ;
- Les consultations publiques et la sensibilisation de proximité sont nécessaires pour une bonne appropriation et une participation des populations aux projets d’aménagement du territoire ;
- La mise en place d’intercommunalités est un processus qui doit être collégial et bien pensé pour éviter des dysfonctionnements et des rejets systématiques ;

Cette visite très enrichissante s’est terminée par un mini quartier libre gastronomique de la délégation qui a pu apprécier les fruits de mers et autres spécialités culinaires de la région.

L’après-midi a été décrétée quartier-libre conformément au programme initial de la formation.

La ville de Sète



Plages et corniche de Marseillan



4. Jeudi 22 octobre 2015, journée 4 : Montpellier :

Matinée : Modérateur Malang FATY

Les perceptions de l'Acte III consistent à une meilleure territorialisation des politiques. Ils se résument dans les points suivants :

- L'assurance d'une cohérence territoriale par une meilleure organisation des territoires et une meilleure articulation des échelles de gouvernance ;
- La mise en place des pôles de développement économique ou pôles territoires par des regroupements pertinents d'entités territoriales homogènes en fonction des réalités éco géographiques;
- L'assurance d'un financement efficient du développement territorial par l'Etat mais aussi et surtout par les collectivités locales à partir de financement innovant ;
- La responsabilité des collectivités locales par une décentralisation effective des programmes d'investissement par l'assumption de la maîtrise d'ouvrage par exemple.

Un tour de table entre les intervenants et les invités sur la mise en place de l'axe III de la décentralisation. Les points abordés s'articulent sur :

- Les répercussions de la mondialisation sur le territoire entraîne un processus de recomposition territoriale et de l'extension de l'économie de marché dont l'État doit être capable à y répondre ;
- La recherche des territoires pertinents et fiables dont les limites dépassent les communes vers le milieu rural ;
- Le regroupement des compétences sous forme d'un comité national de pilotage composé de 20 personnes venant de la région, des communes rurales, des universitaires, des syndicats... Ils ont traité les objectifs, le mécanisme de financement et la lisibilité de l'échelle de gouvernance (entre cellule juridique, communication, documentation) de la décentralisation ;
- La relation entre la commune / département et le système d'hierarchisation de compétences ;

- Une évaluation de l'axe II est nécessaire afin de mettre en place la cohérence avec l'axe III ;
- Le renforcement de sous préfecture qui rencontre des difficultés de financement ;
- La création des agences d'impôts pour chaque département ;
- La correction des cohérences des communes et la recherche des pôles de compétitivités ;
- La valorisation de département comme une échelle de mise en cohérence ;

Communication 1 : Ports et réseaux de transport

Jean-Marie Miossec, Professeur à l'Université Paul Valéry, président honoraire de l'université

L'intervenant a monté l'importance de réseaux de transport maritime dans le monde. Elle s'articule sur les points suivants :

- L'évolution des routes maritime entre 1980, 1912 et 2014 qui se caractérise par l'importance des ports en Asie par rapport aux ports aux USA (90% de commerces se font par des ports, la Chine compte 106 port d'une importance internationale) ;
- Les principales compagnies de transports maritimes de marchandises dans le monde sont Maersk / MSC / CMA- CGM (qui possède son Propre Réseau en Chine), COSCO, Evergreen etc.
- L'organisation des réseaux de transport maritime se fait sous forme de *hubs* qui sont installés en chapelet le long des grandes routes de la circulation maritime. Ils assurent l'articulation des lignes globales et les lignes régionales nourricières (*feeders*) ;
- La circulation maritime et l'organisation mondiale se composent d'un circuit Asie- Golfe Arabique- Centre méditerranée, Gibraltar – Caraïbe avec des *hubs* installés tout au long des lignes maritimes globales (Malte, Tanger Med, Algéciras);
- L'évolution importante dans le futur de l'Asie en tant qu'exportateur de marchandises en 2030
- L'importance de la desserte en conteneurs de l'Afrique sub-saharienne, par le Nord vers les ports du Golfe de Guinée et la desserte par le Sud, à partir du détroit de Malacca, en contournant l'Afrique du Sud, pour les ports depuis l'Afrique du Sud jusqu'au Nigéria inclus ;

- La nécessité du fonctionnement de la chaîne de transport sur la base de la logistique porte à porte. Elle peut être bien assurée au niveau maritime mais limitée au niveau terrestre faute d'aménagement satisfaisant de l'hinterland des ports et de la desserte terrestre (qualité des routes et du matériel roulant, multiples filtres douaniers et de pesage des camions en surcharge, etc.).
- Les perspectives de développement pour l'Afrique comme pour l'Amérique du sud sont importantes et nécessitent la création de ports en eau profonde bien équipés et l'amélioration drastique des corridors de desserte entre les Etats enclavés de l'intérieur et le littoral afin d'éviter une concentration des populations et des richesses sur les zones côtières.

- [Après midi : Modérateur Malang FATY](#)

Communication 2 : Gouvernance des territoires et transport

Laurent Chapelon, Professeur à l'université Paul Valéry, expert Réseau ferré de France

L'intervention s'articule autour de quatre points :

Les fondements et stratégies de la politique des transports en Europe sont :

- La mise en concurrence des entreprises de transport ;
- L'émergence des entreprises de transport transnationales afin de casser les monopoles nationaux ;
- L'édition d'un réseau multimodal unique couvrant la totalité du territoire de l'Union Européenne ;
- La libéralisation des transports ne s'accompagne pas d'une déréglementation de ces activités, mais au contraire d'une re-réglementation au niveau européen ;

L'Efficacité et contraintes du transport routier : ce dernier a pris d'importance par :

- La création d'un espace européen du transport routier concurrentiel et sûr ;
- L'ouverture des frontières et l'existence d'un réseau routier intégré à l'échelle de l'Union européenne ;
- Le passage de l'industrie lourde (les rails) vers le transport léger (la route) ;

Cependant, il représente un mode de transport contesté du aux phénomènes d'encombrement et de saturation dans certaines régions, impact sur la santé publique...

L'encouragement vers un renouveau du transport ferroviaire : qui se manifeste par :

- L'intégration des réseaux et la régulation technique ;
- La Création de corridors dédiés au fret ferroviaires dont 3 traversent la France ;
- La Création d'un réseau transeuropéen voyageur à grande vitesse ;
- La Restructuration des entreprises ferroviaires (Pôle Public Ferroviaire, SNCF Holding, SNCF Mobilités, SNCF Réseau...);
- La libéralisation du fret ferroviaire ;
- La libéralisation du transport ferroviaire voyageur (Thalys, alio, TGV Lyria, Elipsos, Eurostar, thello...)
- Le renforcement du rôle des régions en France ;

La restructuration du transport aérien :

- Ouverture complète à la concurrence le 1^{er} avril 1997
- Remise en cause des accords bilatéraux avec les pays tiers
- Accord « ciel ouvert » entre l'UE et les Etats-Unis (30/03/2008)
- Réforme de l'architecture du contrôle du trafic aérien
- Projet de Ciel unique européen
- Les stratégies d'alliances entre compagnies aériennes
- Le renforcement du « hub and spokes », modèle d'organisation des services en étoile apparu aux États-Unis
- L'émergence des compagnies à bas coûts

L'alternative du fluvial, sous exploitée :

- L'ouverture à la concurrence ;
- De fortes réserves de capacité ;

Pour conclure, l'UE favorise les transports alternatifs à la route pour un système de transport durable qui exige un développement d'une organisation intermodale des échanges.



Interventions et débats :

Les questions se concentrent essentiellement sur les problématiques du transport en Afrique dont :

- 90% du transport de marchandises est routier ;
- Le problème des modalités de gestion du transport ;
- La qualité médiocre de l'infrastructure routière et ferroviaire ;
- Le manque d'interconnexion entre les différents modes de transport ;
- Des difficultés de financement dont le Partenariat Public Privé est la solution pour résoudre ces problèmes ;

Jean Marie Miossec ajoute que la solidarité, la cohérence et l'harmonisation entre les pays de UEMOA est indispensable pour assurer un chaîne logistique complète de Porte à Porte.

5. Vendredi 23 octobre 2015, journée 5 : Montpellier :

Matinée : Modérateur Freddy Destrait :

Communication 1 : La structuration de l'offre de formation : quel partenariat nouer avec les universités, les centres de formation, les ministères, etc. ?

Pr. Amadou Diop et Pr. Jean-Marie Miossec

Les intervenants ont traité la question de la formation académique dans le domaine de l'aménagement de territoire qui doit être accompagné par une formation professionnelle dans le cadre des stages. C'est un enrichissement mutuel et un travail d'échange entre les universités et l'organisme d'accueil des stagiaires. La qualité de la formation de nos futurs étudiants dépend à la fois de la qualité des académiques qui doivent être en contact continu avec les acteurs de l'aménagement, de la qualité des intervenants extérieurs aux formations, intervenants issus du monde professionnel, et de l'intensification des relations université-collectivités territoriales-entreprises afin de mettre en situation réelle les étudiants.

Pr. Amadou Diop a présenté le cas du master en aménagement du territoire, décentralisation et développement local. Son intervention se résume en cinq points :

- Les objectifs du Master ;
- L'organisation et fonctionnement du Master ;
- Les conditions d'inscription au Master ;
- Le programme académique composé de sept Unités d'Enseignement: (Politiques publiques en Aménagement du territoire et décentralisation (obligatoire) / Politiques publiques en Aménagement du territoire et décentralisation (obligatoire) / Politiques publiques en Aménagement du territoire et décentralisation (obligatoire) / Gestion et exécution de projets (obligatoire) / Anglais (obligatoire) / Méthodologie d'enquête, traitement statistiques Cartographie/SIG (obligatoire) / Mémoire et stage (Obligatoire) Août/ Septembre/Octobre) ;
- Les procédures financières ;

Le débat a conduit sur l'importance de l'intégration de l'étudiant dans l'organisme d'accueil afin de confronter la théorie acquise au milieu académique aux cas professionnels et à l'évolution des procédures d'acquisition des stages par la mise en place de système de financement du stagiaire, le passage par un entretien de recrutement etc...

Après-midi : Modérateur Adama Diouf:

Communication 1 : Les politiques publiques à l'échelle locale : quelle formation du personnel ?

Fabrice Garcia, Ingénieur en Chef, Directeur, Général des services techniques de la commune de Marseillan

L'intervenant a traité la question des procédures de recrutement des ingénieurs territoriaux dans la fonction publique :

- Le passage d'un examen professionnel d'ingénieur territorial ;
- L'inscription sur la liste d'aptitude et de nomination ;
- Les formations de suivi tout au long de la carrière ;

Le débat s'est construit sur les difficultés d'intégration des ingénieurs territoriaux dans le monde professionnel entre les cas français et africain.

Il a montré l'intérêt de disposer, au sein des collectivités locales, d'ingénieurs de haut niveau, couvrant à la fois les besoins de proximité et les tâches banales de l'ingénierie territoriale mais aussi ceux liés à la stratégie et à la gouvernance dans un système de relations de plus en plus complexe. Les collectivités locales doivent pouvoir se doter de ressources humaines de qualité pour piloter les actions que la décentralisation leur transfère. C'est en ce sens que l'interterritorialité est utile et nécessaire afin de soulager, au niveau d'un pôle de compétence, par subsidiarité, les communes et groupes de communes qui n'ont pas les moyens financiers de se doter de personnel qualifié.

ANNEXE

Liste des participants

N°	Prénoms et nom	Professions	Email
1.	M. Jean Marie Miossec	Professeur, Université Paul Valéry, Montpellier III	jean-marie.miossec@univ-montp3.fr
2.	Amadou DIOP	Coordonnateur Principal GERAD/UMR GRED	geradsn@geradsn.org
3.	Malang Faty	Directeur Aménagement du Territoire Communautaire et des Infrastructures Terrestre UEMOA	mfaty@ueoma.int
4.	Frédéric Léone	Professeur Université Paul Valérie et UMR GRED	
5.	Freddy Destrait	SG SOS Faim, Belgique	fde@sosfaim.org
6.	Sabrina Curzi	Coordonnatrice des Programmes INTERREG	s.curzi@wbi.be
7.	M. Jean-Michel Evin	Directeur Général des services Toulouse Métropole	jean-michel.evin@wanadoo.fr
8.	M. Max Levita	Maire-Adjoint de Montpellier	
9.	Mme Janin	Adjointe Maire – déléguée urbanisme	
10.	Yannick Tondut	DG – Chargé du développement de la ville	
11.	Laurent Chapelon	Professeur, Université Paul Valéry- Montpellier III /UMR GRED	
12.	Mme Ndèye Aby SILLA	Directrice CAEL (Cellule d'Appui aux Elus Locaux)	abysilla@yahoo.fr
13.	Adama Diouf	Président Association des Départements du Sénégal (ADS)	adamadiouf1254@gmail.com
14.	Ababacar Ndao	PCD de Dagana	ndaokhalilfaababacar@yahoo.fr
15.	Mamadou Diaw	Maire de Matam	mamadoumorydiaw@hotmail.fr
16.	Omar Sène	PCD Fatick	cdfatick@gmail.com
17.	Lesseyne SY	PCD Kédougou	sylesseyne@yahoo.fr
18.	Tombon Guèye	Maire de la Commune Djembering	tomguy@yahoo.fr
19.	Seyni Diatta	Président Département Oussouye	seyne.diatta@yahoo.fr
20.	Aboubacry Sow	Maire	aboubacrysow@gmail.com
21.	Gorgui CISS	Professeur à l'UCAD, Maire de la Commune de Yenn	gciss@refer.sn
22.	Amadou Niang	Adjoint Maire Goé	Papeniang51@yahoo.fr
23.	Djidiack Faye	Directeur ARD Fatick	
24.	Mamadou Ba	Directeur ARD Matam	Mamadouba48@yahoo.fr
25.	Alassane Gaye	Chargé de Projets à ADL	gayalou@yahoo.fr
26.	Papa Macodou Guèye	Chargé d'études à l'Agence de Développement Local (ADL)	macpsidel4@hotmail.fr /macpsidel@gmail.com
27.	Jean Pascal Boah	Chargé de la Planification et du Développement - Coordonnateur de projets	boahpascal@yahoo.fr
28.	Hounkpevi Zinsou Daniel	Urbaniste, Aménagiste	zinzoudaniel@yahoo.fr
29.	Aby Ndao Faye	Directrice de Programmes au Gerad	abyndao@geradsn.org
30.	Bineta Dia Touré	Chargée des Relations et Responsable Administratif et Financier GERAD	geradsn@geradsn.org
31.	Emma Jedidi	Doctorante UMR GRED, enseignante université de Cartage (Tunisie)	emmajedidi@gmail.com
32.	Fatou Rosine DIOP	Appui Logistique GERAD	f.diop@montpellier-bs.com
33.	Alimatou Ben Aya	Appui Logistique GERAD	as.benayal@gmail.com
34.	Pons Stefan	SMTC	st.fan.pons@tissco.fr
35.	Ballout Jean Marie	UMR GRED UPV	jmballout@yahoo.fr
36.	GAFSI Fadia	Doctorante GRED	Fadia_ga@yahoo.fr
37.	Etienne Van Hecke	Prof Geo sociale université Leuven	Etienne.vanhecke@ees.kuleuven.be
38.	Labaied Anis	Etudiant Paul Valéry	anis.labaied@hotmail.fr

Album Photos

